

Délibération du Comité Syndical  
Séance du 22 mars 2021

Délégués du Sivom : 27  
Délégués en exercice  
Concernant la compétence  
Présent : 24  
Votant : 26

L'an deux mil vingt et un, le 22 mars, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom de l'Artois s'est réuni à la salle ESPACE MITTERRAND de Billy-Berclau, commune membre du SIVOM de l'Artois, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux délégués le 15 mars 2021.

Détail des votes  
Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 15 mars 2021.

Présents : Messieurs DELECOURT Dominique, Président, DRUMEZ Philippe, DUPONT Jean-Michel, TRACHE Bruno, GOUDSMETT Gilles, COURTOIS Jean-Louis, PAILLART David, DEMULIER Jérôme, Vice-Présidents.

Messieurs VYNCKE Didier, LEGRAND Jean-Michel, BOSSART Steve, BOULET Jean-Luc, MAENHOUT Roger, DOUVRY Jean-Marie, HERBAUT Emmanuel, WALLET Frédéric, ZBOINSKI Philippe, DUBOIS Mikaël, SENECHAL Hubert, CALLAUX Yves, DEGUERRE Alain et WALLERAND Emmanuel.

Mesdames VIVIER Ewa et MORIEUX Corinne.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en sous-  
préfecture de Béthune le :

26/03/2021

Et publication du :

30/03/2021

Le Vice-Président  
J.M. DUPONT

Absents excusés : Messieurs DE CARRION Alain, BOUTON Guillaume et Madame BRAEM Christel.

Procurations :

Monsieur BOUTON Guillaume à Monsieur LEGRAND Jean-Michel

Monsieur DE CARRION Alain à Monsieur DEGUERRE Alain.

Madame BRAEM Christel à Monsieur VYNCKE Didier.

A été nommée secrétaire : Madame MORIEUX Corinne.

2021/03/N°2

Domaine d'Intervention : FINANCES

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

RAPPORTEUR : Monsieur DUPONT Jean-Michel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président quitte la salle du comité et ne prend pas part au vote.

Le Vice-Président, en charge des finances, présente le Compte Administratif 2020.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 8 mars 2021,

Il est proposé au Comité Syndical de délibérer sur le point suivant :

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :**

- **Un excédent de fonctionnement de 1.391.309.71 €**  
     Dépenses : 3.214.271.24 €  
     Recettes : 4.605.580.95 €

- **Un déficit d'investissement de 68.083.14 €**  
     Dépenses : 471.055.43 €  
     Recettes : 402.972.29 €

Le résultat brut 2020 s'élève donc à un excédent de **1.323.226.57 €**

Compte tenu des restes à réaliser en investissement qui comprennent :

- en dépenses : **66.212.70 €**

Le résultat de clôture du compte administratif 2020 génère un déficit d'investissement de **134.295.84 €** et un excédent de fonctionnement reporté de **1.257.013.87 €**.

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, par **26** voix, approuve le compte administratif 2020.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit  
 Au registre suivent les signatures

**REÇU LE 26 MAR. 2021**

Monsieur DUPONT Jean-Michel,  
 Vice-Président en charge des finances

